

Référence : DP décembre 2017
Date : 14 Décembre 2017

COMPTE RENDU de REUNION
Jeudi 14 Décembre 2017

DELEGUES du PERSONNEL

ORDRE DU JOUR :

AUTONOME UNSa :	11	questions
C.F.D.T. :	44	questions
C.G.T. :	62	questions
F.O. :	9	questions
SANS ETIQUETTE		questions
	126	questions

Questions reçues le 08/12/2017 à 10h35 :

CGT UTMA Question N°1

le rétro écran de gare Oullins quai d'arrivée est trop sombre, pouvez-vous régler les contrastes/luminosité ?

Réponse :

L'information a été transmise au PC Métro afin qu'il puisse demander l'intervention des services concernés.

Pour rappel, les CTM doivent signaler auprès des régulateurs du PC Métro toute anomalie constatée.

CGT UTMA Question N°2

est-il prévu un changement d'ordo pour l'avenir ? Si oui quelle personne serait en poste ?

Réponse :

A ce jour, il n'est pas prévu de changement d'ordonnancement.

Questions reçues le 10/12/2017 à 17h26 :

CGT UTMA Question N°3

**combien de documents de synthèses ont été rempli par les conducteurs en 2015, 2016,2017 ?
Idem pour les constats positifs ? Idem pour les constats négatifs ?**

Réponse :

Nous ne tenons pas ce genre de statistiques.

CGT UTMA Question N°4

combien de SNA sur octobre et novembre pour raison matériels ? Idem pour manque de relèves ?

Réponse :

Nombre de SNA sur octobre 2017 pour raisons matériels: 8 courses

Nombre de SNA sur novembre 2017 pour raisons matériels: 77 courses

Nombre de SNA sur octobre 2017 pour manque de relèves sur octobre 2017 : 0 course

Nombre de SNA sur novembre 2017 pour manque de relèves: 4 courses

Questions reçues le 10/12/2017 à 23h35 :

CGT Ordre Général Question N°1

Des enquêtes administratives à l'égard des salariés vont-elles avoir lieu?

a:si oui ,pourquoi et comment?

b:pouvons nous avoir une documentation sur le SNEAS (service national des enquêtes administratives de sécurité)

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°2

le métier de conducteur est-il un métier a risque?

a:Si oui ,soyez explicite.

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°3

L'entreprise Keolis-Lyon va-t-elle dénoncé des salariés au service SNEAS?

a:si oui ,pourquoi et comment,soyez explicite.

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°4

qui sera habilité pour monter des dossiers au service SNEAS?

a:les élus du personnel connaîtront-ils les noms des personnes habilités?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°5

comment les personnes habilités auront-elles connaissance de doute sur "le comportement d'un salarié" et/ou "radicalisé"?

a:a quoi "ressemble"un salarié "radicalisé"?

b:un salarié exprimant son vécu (positif ou négatif),son opinion (positive ou négative)sur Keolis-Lyon au sein de son établissement est-il considéré comme un comportement douteux au sens du service SNEAS?

-au sens de Keolis-Lyon?

- sera-t-il sanctionné ?

c:des consignes et /ou des ordres vont-ils être donnés aux salariés pour qu'ils dénoncent leurs collègues?

d:des consignes et/ ou des ordres vont-ils être donnés seulement aux hiérarchiques pour qu' ils collectent des informations sur leur subordonnés? les dénoncés?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°6

comment établit-on un" profil professionnel "justifiant des doutes" sur un salarié ?sur un salarié dit radicalisé?

a:existe-t-il des exemples, des référentiels?

b:pouvez-vous nous donner une liste de référentiel?

c:l'entreprise va -t-elle aller élaborer ses propres référentiels? Si oui,quels-sont-ils ?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°7

des salariés ont-ils, au 14 décembre 2017,des comportements "douteux" tel que le service SNEAS le définit?

a:des salariés ont-ils,au 14/12/2017,des comportements "douteux" tel que Keolis-Lyon le définira?

b:des salariés sont-ils,au 14/12/2017 ,connus pour être "radicalisé "?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°8

que se passera-t'il pour le salarié considéré par le service SNEAS comme incompatible avec son poste actuel ?ou en devenir?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°9

un salarié portant des signes tels des pendentifs à consonance religieuse ou emblématique ou sigle sera-t'il considéré comme profil à risque et /ou radicalisé ?

a:a-t'on le droit de laisser apparaître sur soi ou sur sa tenue de travail des signes,des sigles ou emblèmes?

b:existe-t-il une tolérance?

c:de quelle ordre est-elle?

d:existe-t-il une note interne?pouvez-vous nous la transmettre?

e:pourrait-il être sanctionné?

Réponse :

Article 18 règlement intérieur :

« Sans porter atteinte à la liberté de conscience des salariés, il est rappelé que l'entreprise est un espace laïc. Dès lors, il est interdit au salarié de porter des signes ostentatoires religieux et de pratiquer son culte sur le lieu et/ou durant le temps de travail. »

CGT Ordre Général Question N°10

un salarié portant une tenue civile à consonance religieuse avant d'aller se changer dans les vestiaires sera-t'il considéré comme un comportement douteux et/ou radicalisé ?

Réponse :

Article 18 règlement intérieur :

« Sans porter atteinte à la liberté de conscience des salariés, il est rappelé que l'entreprise est un espace laïc. Dès lors, il est interdit au salarié de porter des signes ostentatoires religieux et de pratiquer son culte sur le lieu et/ou durant le temps de travail. »

CGT Ordre Général Question N°11

un salarié ayant changé d'apparence physique sera-t'il considéré comme un comportement douteux et/ou radicalisé ?

a:un salarié de sexe masculin devenant une femme ou vice -versa sera-t'il considéré comme un comportement douteux et/ou radicalisé ?

b:un salarié n'ayant pas de barbe mais se laisse pousser cette dernière sera-t'il considéré comme un comportement douteux et/ ou radicalisé?

c:un salarié s'exprimant dans une autre langue que le français sera-t'il considéré comme un comportement douteux et/ ou radicalisé?

d:un salarié prenant exclusivement des repos le vendredi sera-t'il considéré comme douteux et/ ou radicalisé?

e:un salarié prenant exclusivement des repos le samedi sera-t'il considéré comme douteux et/ou radicalisé?

f:un salarié prenant exclusivement des repos le dimanche sera-t'il considéré comme douteux et /ou radicalisé?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°12

un salarié ne saluant pas ses collègues de travail et /ou ses hiérarchiques sera-t-il considéré comme douteux et /ou radicalisé?

a:risque-t-il des sanctions? Si oui,lesquelles?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°13

un salarié qui salue uniquement ses collègues et/ou ses hiérarchiques par voie verbale sera-t-il considéré comme douteux et/ou radicalisé?

a:risque-t-il des sanctions? Si oui,lesquelles?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°14

un salarié qui ne salue pas les usagers sera-t-il considéré comme douteux et /ou radicalisé?

a:risque-t-il des sanctions? Si oui,lesquelles?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°15

ces enquêtes ne vont-elles pas créer un climat de suspicion? de méfiance au sein de l'entreprise et des établissements?

a:comment savoir si les personnes habilitées à concevoir les demandes d'enquêtes ne se laisseront pas influencer par ou pour:

-leur hiérarchie?

-difficulté avec le(s)syndicats et élu (s)?

-les médias ?

-leur opinion politique?

-leur opinion religieuse?

-opportunité d'humeur?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°16

s'agit-il de filtrer des candidatures pour un travail?

a:s'agit-il de licencier des salariés présent dans l'entreprise quelque soit leur ancienneté ou leur qualité professionnelle?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°17

l'entreprise va-t-elle rajouter ces normes dans le règlement intérieur ?

a:le conseil de discipline sera-t-il saisi si l'enquête du SNEAS confirme une incompatibilité pour le salarié concerné à son poste actuel?Si non ,pourquoi ?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Ordre Général Question N°18

l'entreprise ne risque-t-elle pas de stigmatiser et de profiler des salariés en fonction :

- de leur patronyme?**
- de leur origine?**
- de leur syndicat?**
- de leur croyance religieuse?**

a:comment en être sûr?

b:les élus du personnel seront-ils associés ou prévenus de ces demandes d'enquête? Si non ,pourquoi?

Réponse :

Une information consultation a été faite au CE sur ce sujet. Elle sera jointe au compte-rendu.

CGT Tramway Question N°1

Question 4 Folio 42 (frigo à Part- Dieu et G.Blanche). Depuis mai 2017 nous réclamons ces frigos et à ce jour toujours rien d'installé, il serait temps de passer à l'action.

Réponse :

Le frigo sera mis en place dès que possible.

CGT Tramway Question N°2

Question 5 Folio 43 (vitres latérales sales et crachats). Nous confirmons que les vitres latérales des cabines ne sont pas nettoyées. Votre compte-rendu précise bien le « suivi nettoyage pare-brise ». Quand est-ce qu'il y aura un suivi là aussi ?

Réponse :

Le suivi se fait de 2 manières :

- Le plan d'action du prestataire qui nous communique chaque semaine l'avancement du nettoyage des baies conducteurs pour Saint-Priest et Meyzieu ;
- Les contrôles de la cellule coordination nettoyage, dont un réalisé le 8/12 à Saint-Priest avec des pare-brise dans un état satisfaisant et un planifié à Meyzieu pour le 18/12 ;

CGT Tramway Question N°3

Lorsqu'on est en fin de service et qu'il y a une coupure de courant avec rame dépréparée en ligne, que doit faire le conducteur de tramway sans instruction ?

Réponse :

Le conducteur de tramway attend les instructions de son PC.

CGT Tramway Question N°4

Y-aura-t-il de nouvelles caméras dans les tramways ?

Réponse :

Les rames 402 sont équipées de caméras, pas d'évolution prévue pour les rames 302.

CGT Tramway Question N°5

L'interdiction des vélos sur la voie du tramway de Perrache à Bachut est effacée au sol. Comptez-vous faire repeindre ou pas ?

Réponse :

Les services techniques du Sytral et de la voirie de la métropole du Grand Lyon ne souhaitent pas poursuivre l'expérimentation de Berthelot. Aussi il n'y aura ni entretien ni extension de la mesure sur d'autres sites tramways. Nous attendons cependant une confirmation de cette décision.

CGT Tramway Question N°6

Dans les différentes salles de pause ou de retournement, l'ouverture et la fermeture devaient être facilitées par la carte Tecely comme à Part-Dieu et G.Blanche. Pour l'instant toujours rien de fait.

Réponse :

La mise sous contrôle d'accès des salles de pause fait partie d'un plan général de mise sous contrôle d'accès des sites.

Celles de Part Dieu, Grange Blanche mais aussi Gorge de Loup, Vaise, Bellecour, Gare de Vénissieux, La Soie sont actuellement équipées.

CGT Tramway Question N°7

Pourriez-vous installer une horloge dans la salle de G.Blanche ?

Réponse :

La commande d'une horloge a été faite.

CGT Tramway Question N°8

Toujours pas de téléphone dans le bungalow de Porte-des-Alpes. Comptez-vous l'installer?

Réponse :

Une demande a été faite auprès du service client infra. La réponse qui a été apportée est qu'une création de ligne et une pose d'un téléphone n'est pas faisable dans le bungalow de porte des alpes.

En effet, il n'existe aucune liaison entre le bungalow et l'UT ainsi qu'entre le bungalow et la station de tramway.

Questions reçues le 11/12/2017 à 07h28 :

CGT Ordre Général Question N°1

pourriez-vous nous transmettre et diffusé par voie interne toutes les adresses mail des ordonnancements (par dépôt, et tout mode).

Réponse :

UT	GIRA Gestion	GIRA Consultation
UTA	gest.conducteur.uta@keolis-lyon.fr	giraconsultationuta@keolis-lyon.fr
UTC	gest.conducteur.utc@keolis-lyon.fr	GIRAConsultationUTC@sltc.fr
UTMA	ordonnancementutma@keolis-lyon.fr	ordonnancementutm@keolis-lyon.fr
UTN	gest.conducteur.utn@keolis-lyon.fr	GIRAConsultationUTN@keolis-lyon.fr
UTP	GIRAGestionUTP@keolis-lyon.fr	giraconsultationutp@keolis-lyon.fr

UTO	GIRAGestionUTO@keolis-lyon.fr	gest.conducteur.uto@keolis-lyon.fr
UTPE	gest.conducteur.utpe@keolis-lyon.fr	GIRAConsultationUTPE@sltc.fr
UTS	gest.conducteur.uts@keolis-lyon.fr	GIRAConsultationUTS@sltc.fr
UTT	GIRAGestionUTT@keolis-lyon.fr	GIRAConsultationUTT@sltc.fr
UTV	gest.conducteur.utv@keolis-lyon.fr	giraconsultationutv@keolis-lyon.fr
UTG	gest.conducteur.utg@keolis-lyon.fr	
UTMC	giragegestionutmc@keolis-lyon.fr	
UTMF	GiraGestionUTMF@keolis-lyon.fr	
UTTL	gest.conducteur.uttl@keolis-lyon.fr	

CGT UTP Question N°2

un service non assuré a-t-il eu lieu sur la C17 à 13h50 le 26/11/2017?

a:une continuité de service a-t-elle eu lieu?Si oui,par qui(conducteur en place, assureur,intérim)?

Réponse :

Il n'y a pas eu de SNA le 26/11/2017 il y a eu juste un changement de véhicule à 14h31.

La continuité de service a eu lieu par un conducteur en HS

Questions reçues le 11/12/2017 à 20h29 :

UGICT CGT Question N°1

délai carte TECELY

a) Quel est le délai le remplacement ou renouvellement d'une carte TECELY pour le personnel de conduite ?

b) Quel est le délai le remplacement ou renouvellement d'une carte TECELY pour le personnel DCI ?

c) Quel est le délai le remplacement ou renouvellement d'une carte TECELY pour le personnel Agent de ligne ?

Réponse :

a) b) c) Lorsque la demande est bien renseignée et complète, le délai de remplacement ou renouvellement d'une carte TECELY est de 3 à 4 jours.

UGICT CGT Question N°2

support permettant l'accès à la salle repos conducteur à la station Part-Dieu

a) Quel est le support remis aux Agents de sécurité présents côté SNCF ?

b) S'agit-il d'une carte TECELY ?

c) Ce support est-il nominatif ?

Réponse :

Les agents de sécurité présent coté SNCF ont une carte d'entreprise extérieur pour accès à la salle de repos, ce n'est pas une carte TECELY.

UGICT CGT Question N°3

UTM Agents de ligne mode dégradé en soirée sur A/B

a) Quel a été le nombre dégradé en soirée concernant octobre 2016 ?

b) Quel a été le nombre dégradé en soirée concernant novembre 2016 ?

c) Quel a été le nombre dégradé en soirée concernant octobre 2017 ?

d) Quel a été le nombre dégradé en soirée concernant novembre 2017 ?

Réponse :

a) Le nombre de dégradés en soirée concernant octobre 2016 est : 0

b) Le nombre de dégradés en soirée concernant novembre 2016 est : 5

- c) Le nombre de dégradés en soirée concernant octobre 2017 est : 2
- d) Cf réponse c)
Le nombre de dégradés en soirée concernant novembre 2017 (et non octobre cf c)) est : 7

UGICT CGT Question N°4

UTM Agents de ligne communication et organisation en cas de mode dégradé en soirée sur A/B

- a) Est-il prévu une organisation future afin de couvrir l'ensemble des postes et fonctionner en mode nominal ?**
- b) Mode dégradé du 28 Novembre 2017, le poste manquant était-il identifié depuis plusieurs semaines ?**
- c) Est-il prévu une communication auprès de l'ensemble du personnel concerné en cas de mise en place d'un mode dégradé ?**
- d) Quand et auprès de qui est réalisée cette communication ?**

Réponse :

- a) L'organisation est d'ores et déjà en place pour couvrir l'ensemble des postes et fonctionner en mode nominal.
- b) Lorsqu'un poste manquant est identifié depuis plusieurs semaines il apparait sur le fichier des appels à volontaires et c'est le cas du poste manquant du 28/11/2017.
- c) Lorsqu'un mode dégradé est identifié, la communication auprès des personnes concernées est effectuée.
- d) Cette communication se fait en principe auprès des Chefs de quart et des Agents de ligne concernés par le mode dégradé, mais n'a pas été faite le 28/11/2017.

UGICT CGT Question N°5

Poudrette Accès piéton côté VB protégé par accès carte TECELY

- a) Concernant le personnel d'UTM, quel sont les horaires autorisés la semaine ?**
- b) Concernant le personnel d'UTM, quel sont les horaires autorisés le samedi ?**
- c) Concernant le personnel d'UTM, quel sont les horaires autorisés le dimanche ?**
- d) Concernant le personnel d'UTM, quel sont les horaires autorisés les jours fériés ?**
- e) Quelles sont les dérogations actuelles permettant à une partie du personnel d'UTM de pouvoir utiliser cet accès sans restriction d'horaires ou sur l'amplitude complète des différentes journées de travail ?**
- f) Nous demandons à ce que l'ensemble du personnel d'UTM puissent bénéficier d'un accès pendant l'amplitude complète des différentes journées de travail.**

Réponse :

Le système de contrôle d'accès de La Poudrette est en cours de transfert vers la nouvelle version du logiciel. Les heures d'autorisation d'accès des différents agents sont en cours de définition. Cet accès ne sera de toute manière pas autorisé en soirée.

UGICT CGT Question N°6

mutuelle d'entreprise

Le personnel nous indique rencontrer de plus en plus de problèmes pour contacter la mutuelle

- Difficultés tout d'abord pour arriver à joindre la mutuelle dans des délais raisonnables.
- Difficultés pour obtenir des réponses de qualité.
- a) Que se passe-t-il ?

b) Ne serait-il pas à envisager une enquête de satisfaction après contact ou tentatives de contact ?

Réponse :

- a) La période de fin d'année est habituellement chargée : renouvellement des cartes de tiers payant, justificatifs d'affiliation des enfants de plus de 20 ans non transmis ou en cours d'enregistrement.
- b) L'enquête de satisfaction n'est pas de notre ressort.

UGICT CGT Question N°7

UTM postes de conduite

- a) Un conducteur peut-il être sanctionné suite à un retard ?**
- b) Pour quelles raisons ?**
- c) Un constat peut-il être établi suite à un retard ?**
- d) Y a-t-il eu des précédents ?**
- e) Un responsable ordonnancement peut-il être sanctionné suite à une erreur de journée entrainant un retard en ligne ?**
- f) Pour quelles raisons ?**
- g) Un constat peut-il être établi suite à une erreur de journée entrainant un retard en ligne ?**
- h) Y a-t-il eu des précédents ?**

Réponse :

- a) Un conducteur peut être sanctionné suite à un retard.
- b) Cf question a). Chaque situation est étudiée spécifiquement.
- c) Un constat peut être établi suite à un retard, surtout si c'est un fait réitéré
- d) Des constats ont déjà été établis suite à des retards
- e) Un responsable ordonnancement peut être sanctionné suite à une erreur de programmation de service engendrant un retard en ligne.
- f) Cf question e). Chaque situation est étudiée spécifiquement.
- g) Un constat peut être établi suite à une erreur de programmation de service engendrant un retard en ligne, surtout si c'est un fait réitéré.
- h) Des recadrages verbaux ont déjà eu lieu pour des erreurs sans antécédent.

UGICT CGT Question N°8

UTM Nouveaux Agents de lignes

- a) Est-il prévu des journées de doublage pour les nouveaux arrivants ?**
- b) Au nombre de combien ?**
- c) Est-il prévu de réaliser ces journées de doublage avant des journées en solo ?**

Réponse :

- a) Des journées de doublage sont prévues dans le cursus de formation des nouveaux arrivants
- b) 2 jours sont prévus dans ce cursus.
- c) Ces 2 jours de doublage sont obligatoires dans le programme de formation, elles sont donc de fait réalisées avant la tenue de poste en « solo »

UGICT CGT Question N°9

UTM Nouveaux Agents de lignes

Est-il normal qu'un Agent de ligne nouvellement habilité se retrouve seul en poste à Part-Dieu

- Sans carte TECELY.

- Sans accès aux cessions informatiques.

- Sans doublage.

Comme dernièrement ?

Réponse :

Il n'est pas normal qu'un agent de ligne nouvellement habilité se retrouve seul en poste à Part-Dieu sans carte TECELY, sans accès aux cessions informatiques et sans doublage.

UGICT CGT Question N°10

UTM procédure de fermeture ligne A/B

a) Pouvez-vous nous joindre celle-ci ?

b) Pouvez-vous nous détailler la fermeture chronologique des différents accès et stations de OULLINS à J-Macé et de J-Macé à OULLINS ?

c) pouvez-vous nous indiquer les Agents de ligne concernés par la fermeture de chaque station dans ce périmètre ?

Réponse :

a) Nous joignons au présent CR le document qui définit en mode nominal la fermeture ligne A/B

b) La fermeture chronologique en mode nominal des différents accès et stations de Oullins à Jean Macé et de Jean Macé à Oullins est définie de la manière suivante :

- 21h00 : Prise de Service de 2 APS Station Oullins
- 23h17 : Départ pour Oullins de l'AL de Gerland
- 23h30 : Fermeture par les 2 AL (Gerland et Oullins) des accès Nord, Sud et Est de la station Oullins.
Seul l'accès Ouest (SNCF) reste ouvert.
- 23h45 : Départ pour Gerland des 2 AL (Gerland et Oullins) et d'un APS, l'autre APS reste à Oullins.
- 23h50 : Fermeture de la mezzanine sud (l'APS reste au niveau de la mezzanine) et d'un rideau de l'accès 2.1 de la station Gerland.
- 00h10 : Fermeture du 2ème rideau accès 2.1 de la station Gerland.
- 00h13 : Départ en rame (dernière rame en exploitation avec voyageurs voie 2) des 2 AL (Gerland et Oullins) pour la fermeture des rideaux et ascenseurs voie 2 jusqu'à Jean Macé (1 AL par cabine pour fermer chacun un rideau).
- A l'arrivée à la station Jean Macé, la rame continue et les 2 AL (Gerland et Oullins) ferment les 2 rideaux et ascenseur quai 2 puis sortent de la station et traversent par l'avenue pour se rendre quai 1 attendre la dernière rame exploitation avec voyageurs.
- 00h25 : Retour en rame des 2 AL (Gerland et Oullins) pour la fermeture des accès et ascenseur voie 1 jusqu'à Oullins (1 AL par cabine pour fermer chacun un accès)
- A Gerland les AL (Gerland et Oullins) restent dans la rame, c'est l'APS qui évacue les clients puis se positionne vers l'accès encore ouvert et l'ascenseur qui mène à l'extérieur pour surveillance.
- 00h35 : Fermeture de l'accès Ouest à Oullins, mise à l'arrêt de l'ascenseur 503 et vérification des AES.

- 00h45 : Retour à Gerland des 2 AL (Gerland et Oullins) pour fermeture complète de la station. Une fois la station fermée, les deux APS quittent la station (Fin de service APS prévue à 01h). Prise de contact avec le PCC pour vérification absence rame sur le secteur puis Fin de service des Agents de Ligne (prévue à 01h).
- c) 2 Agents de Ligne sont concernés par la fermeture dans ce périmètre (AL Oullins et AL Gerland)

UGICT CGT Question N°11

UTM Station GERLAND issue de secours accès 2.2

- a) **Pouvez-vous nous dire depuis quelle date celle-ci est inutilisable puisque cadenasser toute la journée ?**
- b) **Pouvez-vous nous dire quand celle-ci sera de nouveau utilisable ?**
- c) **Des consignes ont-elles été données suite à l'impossibilité d'utiliser cet accès de secours ?**
- d) **Quelles sont-elles ?**

Réponse :

- a) Nous n'avons pas de date précise à vous communiquer. En effet, un cadenas est présent sur cette issue de secours accès 2.2. Aucun signalement n'avait été réalisé jusqu'à aujourd'hui demandant une intervention pour réparer cette issue.
- b) Il n'existait pas de trace de ce signalement auprès du service INFRA. Le signalement a été réalisé tout dernièrement et les services concernés interviendront dans les plus brefs délais
- c) et d) Aucune consigne n'a été donné puisque les interlocuteurs n'étaient pas au courant. Néanmoins les agents en ligne possèdent cette clé et en cas de nécessité, peuvent intervenir pour ouvrir l'accès

UGICT CGT Question N°12

UTM Rame 626

Cette rame a fait l'objet de signalements concernant la fermeture de la porte cabine. Une des portes CABINE s'ouvre régulièrement en roulant et en plus de s'ouvrir celle-ci ne provoque aucune coupure du courant de traction.

- a) **A quand remontent les premiers signalements ?**
- b) **Cette rame a-t-elle continuer de rouler avec ces signalements ?**
- c) **Pendant combien de jours ?**
- c) **A quelle date ces signalements ont-ils été corrigés ?**

Réponse :

Concernant la rame 626, 3 signalements ont été identifiés porte cabine avec coupure traction sur l'année 2017.

Pour cause de portes cabines mal fermées avec coupure traction (1 en M2, 2 en M1) : RAS après fermeture + contrôle atelier

UGICT CGT Question N°13

UTM note groupes hors Cabine

- a) **La note du 17 septembre 2015 est-elle toujours d'actualité ?**
- b) **Pourriez-vous procéder à son affichage en salle de prise de service ?**

Réponse :

- a) La note du 17 septembre 2015 est toujours d'actualité.

- b) Si cette note n'est plus disponible à l'affichage, nous procéderons de nouveau à son affichage en salle de prise de service

UGICT CGT Question N°14

UTM groupes hors Cabine en semaine et en horaire fort

- a) Jusqu'à quelle heure roule le groupe 71 ?
- b) A quelle heure mange-t-il ?
- c) A quelle heure sa pause est identifiée ?
- d) Quelles sont les consignes données par l'encadrement concernant l'heure à laquelle il doit rejoindre l'Agent de ligne ?
- e) Jusqu'à quelle heure roule le groupe 72 ?
- f) A quelle heure mange-t-il ?
- g) A quelle heure sa pause est identifiée ?
- h) Quelles sont les consignes données par l'encadrement concernant l'heure à laquelle il doit rejoindre l'Agent de ligne ?

Réponse :

- a) Le groupe 71 termine son roulage à 21h33.
- b) Il peut manger s'il le souhaite durant sa pause.
- c) Sa pause est identifiée de 21h33 à 21h53.
- d) L'agent qui effectue le groupe 71 doit rejoindre l'Agent de Ligne après sa pause (définie au c).
- e) Le groupe 72 termine son roulage à 21h26.
- f) Il peut manger s'il le souhaite durant sa pause.
- g) Sa pause est identifiée de 21h26 à 21h46.
- h) L'agent qui effectue le groupe 72 doit rejoindre l'Agent de Ligne après sa pause (définie au g).

UGICT CGT Question N°15

UTM Mis à jour des principes ordonnancement lignes AB

- a) Pourriez-vous nous joindre ceux-ci ?

Concernant les fêtes légales, il est indiqué « A nombre équivalent de fêtes légales travaillées, la règle du matricule le plus ancien primera. »

- b) Pouvez-vous nous confirmer que le nombre de fêtes légales travaillées retenu sera calculé hors FL travaillantes positionnées sur le roulement initial ?

Réponse :

- a) Les principes ordonnancement lignes AB mis à jour seront joints au présent CR
- b) Nous vous confirmons que le nombre de fêtes légales travaillées retenu sera calculé hors FL travaillantes positionnées sur le roulement initial de l'agent. Cette précision a été apportée lors des présentations sur l'ensemble des secteurs.

UGICT CGT Question N°16

UTM Mis à jour des principes ordonnancement ligne D

- a) Pourriez-vous nous joindre ceux-ci ?

Réponse :

- a) Les principes ordonnancement ligne D mis à jour seront joints au présent CR

UGICT CGT Question N°17

UTM Agents de ligne gestion des Vacances scolaires de Février 2018

a) A quelle date est-il prévu de clôturer ceux-ci sur A/B ?

b) A quelle date est-il prévu de clôturer ceux-ci sur D ?

Réponse :

- a) Les Vacances scolaires de février 2018 sur AB seront clôturées dès que l'ordonnancement sera en possession des éléments de chacun des secteurs.
- b) Les Vacances scolaires de février 2018 sur D seront clôturées dès que l'ordonnancement sera en possession des éléments de chacun des secteurs.

UGICT CGT Question N°18

Agendas 2018 distribués par l'entreprise

a) La distribution a-t-elle commencé dans l'entreprise ?

b) Quelles sont les personnes concernées ?

La distribution a-t-elle commencé dernièrement

c) -elle commencé à UTM ?

d) Quelles sont les personnes concernées ?

Réponse :

- a) c) La livraison des agendas est prévue entre cette semaine et la semaine prochaine. La distribution n'a donc pas encore commencé.
- b) d) Le périmètre concerné est l'ensemble de l'entreprise.

UGICT CGT Question N°19

UTM dépôts de plainte réalisé par les Agents de ligne en cas d'intrusion en tunnel ou arrière gare

Concernant les Agents de lignes, quelle est la procédure, l'organisation, les consignes pour aller déposer plainte suite à intrusion en tunnel ou arrière gare ?

Réponse :

En cas d'intrusion en tunnel ou en arrière gare, en règle générale, l'Agent de Ligne n'a pas à déposer plainte, c'est le service dépôt de plainte modes lourds qui s'en charge. Il peut être amené à le faire uniquement en cas de flagrant délit (notamment si l'auteur des faits est arrêté puis mis en garde à vue) et lorsque le responsable de secteur n'est pas là et que l'astreinte opérationnelle n'a pas été informée. Dans ce cas précis, il réalise le dépôt de plainte au nom et à l'adresse de l'entreprise (KEOLIS LYON – 19 Bd Vivier Merle 69003 Lyon), l'Agent de Ligne est relevé pendant son service ou payé en supplément si cela intervient après son service.

UGICT CGT Question N°20

UTM dépôts de plainte réalisé par les Agents de ligne en cas d'insultes de menaces de mort, d'agression ?

Concernant les Agents de ligne, quelle est la procédure, l'organisation, les consignes pour aller déposer plainte en cas d'insultes, de menaces de mort, d'agression ?

Réponse :

En cas de dépôt de plainte suite insultes, menaces de mort ou agression, le responsable du secteur ou l'astreinte opérationnelle doit être prévenue. En cas d'agression physique, l'agent doit être pris en charge et accompagné dans les diverses démarches : dépôt de plainte, consultation, information de la prise en charge possible par la cellule psychologique, etc...

Dans les autres cas, suivant les faits et le retour de l'agent, ce dernier peut être pris en charge et accompagné immédiatement par son responsable de secteur ou par l'astreinte opérationnelle. Une autre éventualité peut être la prise de rendez-vous pour un dépôt de plainte ultérieur au commissariat afin d'éviter trop d'attente à l'agent.

De plus, l'agent peut également décider, après réflexion et changement d'avis, de porter plainte seul auprès d'un commissariat.

Pour rappel, l'Agent de Ligne réalise le dépôt de plainte en son nom mais indique l'adresse et le numéro de téléphone de l'entreprise afin de permettre un suivi optimal du service contentieux en interne.

UGICT CGT Question N°21

dotation nouveaux Agents de ligne

- a) Quelle est la durée de formation spécifique à un Agent de ligne sur ligne A/B ?**
- b) Quelle est la durée de formation spécifique à une Agent de ligne sur ligne D ?**
- c) Quel est le délai pour la composition d'un trousseau de clé AL ?**
- d) Quel est le délai pour l'accès aux cessions informatiques ?**
- e) Quel est le délai pour les autorisations spécifiques TECELY ?**
- f) Pourriez-vous envisager, quand les délais de formation le permettent, d'anticiper les demandes afin qu'une fois en poste, les nouveaux Agents de ligne puissent disposer de l'ensemble des moyens disponibles pour exercer complètement leur fonction ?**

Réponse :

- a) La durée de formation spécifique AL AB est de 22 jours avec au préalable la réussite de l'habilitation Conduite MPL75 (durée 7 semaines).
- b) La durée de formation spécifique AL D est de 35 jours.
- c) En principe, à la fin de la formation et après obtention de l'habilitation, le trousseau de clés est remis au nouvel AL. Le délai pour la composition d'un trousseau de clés AL est fonction de la disponibilité des clés et du délai d'approvisionnement en cas d'indisponibilité immédiate.
- d) En principe, à la fin de la formation et après obtention de l'habilitation, l'accès aux cessions informatiques spécifiques est demandé.
- e) En principe, à la fin de la formation et après obtention de l'habilitation, les autorisations spécifiques TECELY sont demandées.
- f) Les demandes de clés sont anticipées en début de stage, nous sommes malheureusement tributaires de la disponibilité de ces dernières et des délais d'approvisionnement. Concernant l'accès aux cessions informatiques ainsi que les autorisations spécifiques TECELY, ces dernières ne peuvent être demandées qu'une fois l'obtention de l'habilitation.

UGICT CGT Question N°22

UTM Agents de ligne mise à jour des comptes mémoires

Les principes ORDO indique une périodicité concernant la mise à jour des comptes mémoires. Est-il prévu de la respecter ?

Réponse :

Il est prévu de respecter une périodicité concernant la mise à jour des comptes mémoires. Pour rappel, les principes Ordonnancement indiquent : « *Dans la mesure du possible, l'ordonnancement s'engage à valider une fois par semaine les attachements sur l'outil GIRAMAT* ». Des problèmes informatiques peuvent aussi générer quelques retards sur ces mises à jour.

UGICT CGT Question N°23

UTM Horaire dernier départ Voyageurs journée du 07/12/17

a) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache ?

b) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes ?

Réponse :

a) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache le 07/12/2017 est 00h21

b) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes le 07/12/2017 est 00h31

UGICT CGT Question N°24

UTM Horaire dernier départ Voyageurs journée du 08/12/17

c) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache ?

d) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes ?

Réponse :

a) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache le 08/12/2017 est 00h21

b) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes le 08/12/2017 est 00h31

UGICT CGT Question N°25

UTM Horaire dernier départ Voyageurs journée du 09/12/17

e) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache ?

f) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes ?

Réponse :

e) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache le 09/12/2017 est 00h25

f) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes le 09/12/2017 est 00h58

UGICT CGT Question N°26

UTM Horaire dernier départ Voyageurs journée du 10/12/17

g) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache ?

h) Quel a été l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes ?

Réponse :

g) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de Vaulx La Soie en direction de Perrache le 10/12/2017 est 00h01

h) l'horaire du dernier départ VOYAGEURS de OULLINS en direction Charpennes le 10/12/2017 est 00h19

UGICT CGT Question N°27

DMP, les véhicules de service sont-ils équipés de pneus hiver ?

Réponse :

Seuls les véhicules d'astreinte sont équipés de pneus neige.

UGICT CGT Question N°28

Poudrette, nous demandons que les transporteurs respectent la limitation de vitesse du site.

Réponse :

Des rappels à l'ordre sont faits régulièrement, aux conducteurs directement, ou aux sociétés de transport.

Des ralentisseurs (2 installations sur des zones sensibles) sont prévus.

UGICT CGT Question N°29

UMVBLA, nous demandons à nouveau les déplacements des panneaux syndicaux. L'accès est régulièrement encombré.

Réponse :

Nous allons vérifier ce point et voir si besoin de déplacer ou non les panneaux.

UGICT CGT Question N°30

distributeur automatique d'empoeche, depuis l'arrivée des nouveaux DAE, il n'y a plus de service d'astreinte.

a) Pourquoi avoir supprimé l'astreinte DAE ?

b) Lorsqu'un DAE tombe en panne et que le caissier n'est pas présent, que doit faire le conducteur ?

Réponse :

a) l'astreinte n'est pas justifiée vu la faible occurrence de pannes en dehors des heures de service

b) Lorsque le conducteur constate que le DAE est en panne, il prévient l'agent d'intervention de son unité (si besoin via le PC Bus) afin qu'une solution soit trouvée.